



Annulation demande de congé parental

Par **Elena11**, le **01/09/2010** à **16:59**

Bonjour,

J'ai effectué une demande de congé parental à 80% en demandant mon mercredi. Mon employeur m'a refusé le mercredi et me propose de finir tous les jours à 16h. Les horaires ne me conviennent pas. Etant en congés payés, je dois reprendre le travail le 5 octobre normalement en congé parental à 80%. Est ce que je peux annuler ma demande de congé parental ?

Merci d'avance

Elena

Par **miyako**, le **01/09/2010** à **19:36**

bonsoir,
bien entendu ,vous pouvez annuler votre congé parental.
amicalement vôtre
suji kenzo

Par **Elena11**, le **01/09/2010** à **21:40**

Bonsoir suji kenzo,

Merci pour la rapidité de la réponse. Me voilà soulagée.
Cependant, je me demandais la démarche afin de l'annuler. J'ai reçu la réponse de ma boîte m'indiquant que je ne pouvais pas bénéficier du mercredi mais que je pouvais finir tous les jours à 16h.
Je n'ai encore rien renvoyé. Est ce que je dois leur envoyer une lettre RAR leur indiquant que j'annule la demande? Si oui, y a t-il un délai à respecter?

Merci beaucoup pour la réponse précédente et celle à venir.

Par **miyako**, le **01/09/2010** à **21:49**

Bonsoir,

Il vaut mieux le faire assez rapidement par lettre AR ,ceci afin de permettre à l'entreprise à s'organiser en conséquence.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **liloumam**, le **29/08/2011** à **00:04**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental. J'ai demandé à mon employeur une reprise à 50 % en travaillant les lundi et mardi (toute la journée) ainsi que le mercredi matin.

Je voudrais savoir en cas de refus des jours de la part de mon employeur, puis-je annuler ma demande de congé parental à mi temps et reprendre un congé parental à temps plein. J'ai deux enfants et la dernière va avoir bientôt 1 an.

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **Manon95**, le **13/09/2021** à **23:09**

Bonsoir, depuis le 30/07 j'ai repris le travail à 80% en congé parental suite à la fin de mon congé maternité. Cependant mon médecin vient de me mettre en arrêt maladie pour burn-out Est il possible d'annuler mon temps partiel afin de retrouver mon temps complet ce malgré mon arrêt maladie? Car financement ça risque d'être compliqué en étant en arrêt sur une base horaire de 80%?

Par **P.M.**, le **13/09/2021** à **23:30**

Bonjour,

Il faut l'accord de l'employeur pour modifier la durée du travail en cours de congé parental sauf si une convention ou un accord collectif de travail le prévoit expressément...

De toute façon, les indemnités journalières et le maintien du salaire seront basées sur le temps partiel...